



Procès-verbal de la session ORDINAIRE tenue le 9 décembre 2024 à 19 heures, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ, maire;
Luc DUVAL, conseiller;
Éric FRÉCHETTE, conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;
Marc PAYEUR, conseiller;
Marie-Josée-PLEAU, conseillère;
Christian TISLUCK, conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2024-12-233 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « affaires nouvelles » :

19.1 ; Droit de préemption.

Sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Marie-Josée Pleau, il et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2024-12-234 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 4 novembre 2024.

Sur proposition de Luc Duval, appuyée par Christian Tisluck, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 novembre 2024 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE - DÉPÔT

La directrice générale dépose le rapport du service de sécurité incendie du mois de novembre 2024.

RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME - DÉPÔT

La directrice générale dépose le rapport du service de l'urbanisme du mois de novembre 2024.

RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE - DÉPÔT

La directrice générale dépose le rapport de la bibliothèque de janvier 2024 à novembre 2024.

2024-12-235 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu d’adopter les comptes du mois tels que déposés d’un montant total de 163 890,47 \$.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, trésorière

2024-12-236 ASPHALTAGE DE LA RUE DUPUIS - PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 3

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu le décompte progressif no 3 pour les travaux d’asphaltage de la rue Dupuis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à payer à Pavage Veilleux Asphalte un montant de 6 413,13 \$ taxes incluses, le tout tel que prévu au document du décompte progressif no 3 préparé par la Fédération québécoise des municipalités.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Pavage Veilleux Asphalte.

2024-12-237 RACCORDEMENT DU PUIT NO 2 - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 11 FINAL

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu le décompte progressif no 11 et le certificat de réception définitive pour les travaux de raccordement du puits d’eau potable P-2;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Tisluck, appuyée par Luc Duval, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer au Groupe Gagné Construction inc. un montant de 43 965,44 \$ taxes incluses, le tout tel que prévu au document du décompte progressif no 11 final préparé par Les Services EXP inc.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Groupe Gagné Construction inc.

2024-12-238 GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES - MANDAT 2025

CONSIDÉRANT QUE la ville mandate une firme externe pour la gestion des documents et des archives;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mandater à nouveau une firme pour l’exécution des travaux en 2025;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires pour ce mandat seront prévues au budget 2025;

CONSIDÉRANT QU’Archives Bois-Francis a déposé une offre de service intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls mandate monsieur Michel Pépin d’Archives Bois-Francis pour procéder aux travaux d’épuration, de déclasséement annuel et d’ouverture de dossiers de l’année 2025 et pour assurer le classement annuel des archives pour les années subséquentes.

QUE la ville est autorisée à dépenser la somme de 1 634,30 \$ par période de 4 jours plus les taxes applicables.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

QUE le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente résolution.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à M. Michel Pépin.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La greffière indique que le maire Christian Côté, les conseillères Krystel Houle-Plante et Marie-Josée Pleau et les conseillers Luc Duval, Éric Fréchette, Marc Payeur et Christian Tisluck ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires, tel que requis par la loi.

2024-12-239 DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES - SAISON HIVERNAL 2024-2025 AU 401, BOULEVARD MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT QUE la ville a signé un bail de location pour le guichet de la Caisse Desjardins des Bois-Francs dans lequel elle s’engage à déneiger et déglacer les accès au guichet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la ville donne le contrat pour ces travaux à être effectués le soir, les fins de semaine et les congés fériés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Luc Duval, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls accorde à monsieur Stéphane Lavertu le mandat pour le déneigement des entrées pour accéder au guichet de la Caisse Desjardins des Bois-Francs, au 401, boulevard Marie-Victorin, pour le soir, les fins de semaine et les congés fériés, pour la saison hivernale 2024-2025.

QUE la ville est autorisée à accorder un montant forfaitaire de 400,00 \$ pour les fins de la présente résolution.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

2024-12-240 ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l’adhésion de la municipalité à la Fédération québécoise des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Christian Tisluck, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la ville est autorisée à renouveler son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2025 et à acquitter la cotisation demandée.

QUE la ville est autorisée à dépenser la somme de 3 023,21 \$ taxes incluses pour les fins de la présente résolution.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2024-12-241 GESTION MARKETING ET COMMUNICATIONS - MANDAT 2025

CONSIDÉRANT QUE la ville mandate une firme externe pour la gestion du marketing et des communications;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater à nouveau une firme pour l’exécution des travaux en 2025;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires pour ce mandat seront prévues au budget 2025;

CONSIDÉRANT QUE Violette Direction Marketing a déposé une offre de service intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Éric Fréchette, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls mandate madame Mélanie Laperle de Violette Direction Marketing pour procéder à la gestion des médias sociaux, du contenu Web et autres opérations de communication et marketing selon les besoins;

QUE la ville est autorisée à dépenser la somme de 90 \$ de l'heure plus les taxes applicables, heures qui seront variables, de 32 heures à 64 heures par mois, dépendant des disponibilités et des besoins.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

QUE le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à Mélanie Laperle, directrice et propriétaire de Violette Direction Marketing.

**2024-12-242 FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET/OU TEMPS PARTIEL -
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Luc Duval, il est unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d’Arthabaska.

2024-12-243 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - NOMINATION D'UN LIEUTENANT

CONSIDÉRANT QU'il manque un lieutenant dans le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service recommande de nommer monsieur Alex Pelletier lieutenant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Luc Duval, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls nomme monsieur Alex Pelletier, lieutenant du Service de sécurité incendie.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au directeur par intérim du Service de sécurité incendie.

ENTENTE STATION DE REMPLISSAGE DE CYLINDRES

Ce point est reporté

2024-12-244 FORMATION OFFICIER NON URBAIN

CONSIDÉRANT QU'il y a un nouveau lieutenant, monsieur Alex Pelletier;

CONSIDÉRANT QUE le lieutenant doit compléter une formation d'officier non-urbain débutant le 2 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie propose que le pompier, monsieur Simon Beauchemin, soit aussi présent à la formation d'officier non-urbain;

CONSIDÉRANT QU'ils pourront acquérir des compétences en gestion d'équipe, supervision, leadership, gestion d'intervention, SST et opération en matières dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon Beauchemin sera, suite à cette formation, apte à jouer le rôle d'offier de secteur en intervention lorsque plusieurs officiers sont absents;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville autorise l'inscription des deux employés du Service de sécurité incendie à la formation d'officier non-urbain qui débute le 2 février 2025.

QUE le directeur du Service incendie est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

QUE cette dépense est prévue au budget de l'année 2025.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

2024-12-245 PROGRAMMATION HIVERNALE 2025 - GRILLE DE TARIFICATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville est désormais responsable de la gestion des activités et des cours auprès de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette transition permet de revoir la tarification à la baisse des cours et des activités offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire vous présente une grille de tarification, de la programmation hivernale avec des nouveaux tarifs, plus les taxes applicables .

CONSIDÉRANT QUE la baisse des tarifs n'affecte en rien la rémunération des enseignants (es) responsables des cours et activités;

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions de la programmation hivernale débute bientôt;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Éric Fréchette, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le conseil adopte la nouvelle grille de tarification proposée pour la programmation hivernale 2025-2026.

2024-12-246 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT - SOUTIEN FINANCIER 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le Centre d’entraide Contact de Warwick est un organisme à but non lucratif qui offre des services multiples dont la population de Kingsey Falls bénéficie;

CONSIDÉRANT QUE le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner ce type d'organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QU'un montant sera prévu aux prévisions budgétaires 2025 pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre d’entraide Contact de Warwick une contribution financière de 1 500,00 \$ pour l’exercice 2025.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre d’entraide Contact de Warwick.

2024-12-247 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE l’éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu’un levier essentiel pour une société inclusive et prospère;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l’égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

ENCONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée de Éric Fréchette, il est unaniment résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 par cette résolution.

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire et à hisser le drapeau des JPS.

**2024-12-248 CALACS UNIE-VERS-TOI 25E ANNIVERSAIRE - DEMANDE DE
COMMANDITE**

CONSIDÉRANT QUE le CALACS Unies-Vers-toi est un centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, soutien, prévient, sensibilise et informe la population sur la problématique des agressions à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE le CALACS Unies-Vers-toi célèbre 25 ans d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles sur les territoires d'Arthabaska, de Bécancour et de l'Érable;

CONSIDÉRANT QU'un grand couronnement de leur 25e anniversaire aura lieu le jeudi 17 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit:

QUE la ville est autorisée à versé un montant de 200,00 \$ qui permettra à deux personnes survivantes de participer à la soirée.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à 1’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au CALACS Unies-Vers-Toi.

2024-12-249 PARC MARIE-VICTORIN - VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2024

CONSIDÉRANT QUE le Parc Marie-Victorin a déposé, le 9 décembre 2024, une demande d’aide financière de 30 000 \$ pour ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE la ville a prévu dans ses prévisions budgétaires le versement de ces sommes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Luc Duval, il est unanimement résolu, ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de 30 000,00 \$ au Parc Marie-Victorin pour ses opérations de l'année 2024.

QUE la trésorière est autorisée à prélever le montant nécessaire à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

QUE le conseil municipal demande à l’organisme de fournir ses états financiers et ses prévisions budgétaires lors de prochaines demandes de subvention.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

2024-12-250 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-13 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2021-12

Sur proposition de Krystel Houle-Plante, conseillère, appuyée par Marc Payeur, conseiller(ère), le règlement intitulé « Règlement n° 2024-13 amendant le règlement de zonage n° 2021-12 de la Ville de Kingsey Falls » est adopté.

2024-12-251 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-14 - RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de Christian Tisluck, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu d’adopter le règlement no 2024-14 Règlement sur la régie interne tel que soumis par la greffière.

2024-12-252 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-16 - RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les

délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de Christian Tisluck, appuyée par Luc Duval, il est unanimement résolu d'adopter le règlement no 2024-16 Règlement sur la gestion contractuelle tel que soumis par la greffière.

2024-12-253 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET - RÈGLEMENT NO 2025-01 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

La conseillère Krystel Houle-Plante, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement établissant les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2025.
- dépose, en vertu des dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le projet de règlement no 2025-01 intitulé Fixant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2025.

2024-12-254 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET - RÈGLEMENT NO 2025-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2021-22 G-100

La conseiller Luc Duval, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement amendant le règlement no 2021-22 intitulé G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.
- dépose, en vertu des dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le projet de règlement no 2025-02 intitulé Règlement amendant le règlement 2021-22 intitulé G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

2024-12-255 AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier 2024, le conseil municipal adoptait le Règlement n° 2024-02 Règlement concernant l'exercice du droit de préemption sur un immeuble en vertu duquel les immeubles situés sur l'ensemble du territoire de la ville de Kingsey Falls sont sujets à être visés par l'exercice du droit de préemption pour des fins municipales.

CONSIDÉRANT QU'un avis d'assujettissement doit être notifié au(x) propriétaire(s) de l'immeuble et inscrit au Registre foncier du Québec pour exercer le droit de préemption.

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite assujettir au droit de préemption de l'immeuble suivant, identifié au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond: 5 740 054.

CONSIDÉRANT que cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19),

CONSIDÉRANT que le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyé par Luc Duval, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le conseil autorise l’inscription, au Registre foncier du Québec, d’un avis d’assujettissement, d’une période de 10 ans, à l’égard des immeubles suivants, et ce, pour l’une ou plusieurs des fins municipales indiquées :

ADRESSE	LOT	FIN(S) MUNICIPALES(S) VISÉE(S)
21, rue Tardif	5 740 054	la culture, le loisir, les activités communautaires et les parcs;

QUE le conseil autorise la notification de cet avis au(x) propriétaire(s) de l'immeuble visé.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'avis d’assujettissement.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition Marc Payeur, il est résolu que la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Côté, maire

Annie Lemieux, directrice générale et greffière